



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

15 avril 2021 ▪ Vol. 49 # 16

MOT DU PRÉSIDENT



Première action de grève!

Wow! Quelle belle manifestation! Autant Christine qui a fait le tour des établissements à La Baie, que Julie qui s'est promenée à Chicoutimi-Sud, que moi qui était présent à Notre-Dame-du-Rosaire et à Charles-Gravel, ont apprécié l'implication, la mobilisation et la participation aux différentes lignes de piquetage. L'interrogation, que nous avons, était de connaître la réponse du public. Nous avons été surpris... Nous avons

vraiment senti la population derrière, beaucoup de support sur les lignes (klaxon...), également quelques parents qui ont amené du café et des beignes à l'équipe-école de leur enfant! Bravo... Encore bravo!

Au point de vue médiatique, j'ai donné des entrevues hier et aujourd'hui à Kyk, Radio-Canada, TVA, Le Quotidien, [CKAJ](#) et Noovo. Je pense donc que le message a été entendu. Certains enseignants ont également donné quelques entrevues.

Ensemble, on peut dire « mission accomplie »! Nous avons mis de la pression sur l'employeur et nous avons passé notre message à la population! Je tiens également à souligner l'appui reçu du personnel de soutien du SRES et des professionnels du SPPEs. S'ils doivent eux aussi utiliser leur mandat de grève, nous serons là également en support.

Maintenant, la suite?

Cet après-midi et vendredi, les syndicats de la FSE seront en rencontre lors d'un conseil fédéral extraordinaire pour avoir un rapport sur les dernières rencontres des tables de

négociation. Nous vous informerons évidemment le plus rapidement possible s'il y a des mouvements aux tables.

Je suis fier des membres du SES et je suis fier d'être votre représentant! En éducation, faut que ça change maintenant!



Jean-François Boivin, président



EN ÉDUCATION
FAUT QUE
ÇA CHANGE
MAINTENANT!



ÉLECTIONS 2021 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux articles 9.2 et 9.3 des Statuts et règlements du SES, il y aura élection au poste suivant du conseil d'administration le 28 mai 2021 :

- Responsable du secteur jeunes.

ÉLIGIBILITÉ (article 9.2)

F. Tout membre dispensant des services au préscolaire-primaire ou au secondaire est éligible à l'un des trois (3) postes du secteur jeunes.

MISE EN CANDIDATURE (article 9.3)

- A. La mise en candidature doit être faite sur un formulaire dont les exemplaires sont disponibles au bureau du Syndicat.
- B. Ce formulaire dûment rempli doit indiquer le nom de la personne, son adresse, le poste auquel elle pose sa candidature, porter le nom et la signature de la personne qui propose ainsi que le nom et la signature de trois (3) autres membres du Syndicat.
- C. Outre la présidence, les signataires doivent provenir du secteur d'enseignement concerné.
- D. Le formulaire de mise en candidature dûment rempli devra être remis à la présidence d'élection vingt-et-un (21) jours avant la date prévue de l'élection.
- E. La présidence du comité d'élection informe chaque membre du Syndicat au moins 30 jours avant la tenue de l'élection, de la liste des postes en élection, des procédures et des délais à respecter dans ce processus électoral.
- F. Si à un poste donné, aucune personne n'a rempli de formulaire de mise en candidature dans les délais fixés à l'alinéa (D.), un deuxième processus d'élection s'enclenche au moment jugé opportun par le comité d'élection.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de mise en candidature au bureau du SES ou auprès de la personne déléguée de votre centre. **Vous avez jusqu'au 7 mai 2021 à 16 h pour déposer votre candidature.** À ce moment, les règles de publicité électorale vous seront remises. Vous pouvez contacter Julie Boucher pour plus d'informations.

Note : Exceptionnellement, étant donné la pandémie, nous accepterons les candidatures provenant de l'une des deux façons suivantes :

- ☺ formulaire dûment rempli et signé par le candidat et ses appuieurs;

ou

- ☺ formulaire rempli et signé par le candidat et un courriel de chaque appuieur envoyé à Julie Boucher, secrétaire d'élection, pour aviser de leur appui. Le courriel devra être envoyé également en copie conforme au candidat concerné. Le courriel de Mme Boucher est : jboucher@ses-csq.com.

RÉDUCTION DE TÂCHE

Votre demande de réduction de tâche ainsi que votre calendrier doivent être envoyés au Centre de services scolaire à l'attention de Mme Chantale Fortin, **au plus tard le 1^{er} mai 2021.**

BASSIN D'AFFECTION

La liste des personnes en excédent du Centre de services scolaire (CSS) et de chaque école sera complétée avant le 6 mai. Par la suite, le Centre de services scolaire convoquera chacune de ces personnes au bassin d'affectation et de mutation qui aura lieu le 20 mai 2021 et leur présentera la liste des postes vacants. L'objectif du bassin d'affectation est que chaque personne en excédent puisse se trouver un poste pour la prochaine année scolaire.

L'enseignante ou l'enseignant versé dans le bassin d'affectation et de mutation du CSS est affecté, sous réserve du critère de capacité, par ordre d'ancienneté et par champ, selon un processus décrit à la clause 5-3.17.50 de l'entente locale. Les personnes qui se verront sans poste à la suite du bassin seront soit versées au champ 21 ou mises en disponibilité.

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DU SES

Tel que mentionné dans un courriel envoyé précédemment, le conseil d'administration (CA) du SES a décidé de procéder à une mise à jour des Statuts et règlements.

Après analyse, le CA a proposé au conseil des personnes déléguées du SES une série d'amendements qui seront adoptés lors de l'assemblée générale du 25 mai 2021. Vous pouvez consulter le document sur notre site Internet dans l'onglet *Qui sommes-nous/Statuts et règlements*.

Nous vous rappelons que tous les membres du SES peuvent proposer des amendements ou modifier un amendement proposé. Pour ce faire, **vous devez envoyer au Syndicat, par courriel, votre proposition d'amendement** au plus tard 30 jours avant le vote en assemblée générale, soit **avant le 25 avril 2021.**

Le SES enverra, par la suite, vos propositions à tous ses membres.